

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2022

Présents : M Laurent MICHON, Adjoint délégué aux affaires sociales, aux personnes âgées, au handicap et à la mobilité ; Mme Evelyne GOYER, Adjointe déléguée à la santé et aux réseaux de soins ; M. Jean-François ROUSSOT, CARPA ; Mme Monique DE SAINT JEAN, Association des clubs de retraités de Caluire et Cuire ; Mme Evelyne CIVADE, Accueil des villes françaises ; Mme Annie BRIFFARD, La Passerelle ; M. Hubert DIDIER, Directeur Général Adjoint Proximité et patrimoine ; M. Pascal DESFRAY, Directeur délégué ; M. Gilles BARDIN, Responsable Bureau d'Études ; Mme Sabira LATTI, Bureau d'Études ; Mme Camille BIRK, Responsable voirie ; Mme Hélène DRYKONINGEN, Secrétariat de la Commission.

Excusés : Mme Sophie BLACHERE, Adjointe déléguée aux finances, au numérique et au patrimoine (pouvoir M. MICHON) ; Mme Hamza HAMZAOU, Adjointe déléguée aux animations, aux manifestations et à la convivialité ; M. Abdelaziz TAKI, Conseiller municipal (pouvoir Mme GOYER) ; M. Nicolas JUENET, Conseiller municipal (pouvoir à M. ROUSSOT) ; M Pierre-Damien GERBEAUX, Conseiller municipal ; Mme Laurence TACHON, CARPA ; M. Alexandre COLIN, Président de l'association d'entreprises PERICA (pouvoir à Mme DE SAINT JEAN) ; M. Sam LEBAQ, Président de l'Union des Commerçants du Bourg Centre.

I. Une planification prolongée jusqu'à 2030.....	2
II. Un planning qui reste évolutif.....	2
III. Les ERP privés.....	3
IV. L'espace public.....	3
V. Échanges et questions diverses.....	3

La réunion se tient dans les locaux rénovés de l'école élémentaire de Montessuy, 98 rue Pasteur, dans la nouvelle salle d'activités. La réhabilitation de l'établissement s'est achevée durant l'été 2022.

Avec 6 membres de la Commission Communale d'Accessibilité présents et 4 représentés sur 14, le quorum est atteint.

Le Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité. Il est mis en ligne sur le site internet de la Ville à la rubrique « accessibilité » dans un format .pdf accessible aux malvoyants et décryptable par les logiciels dédiés.

La Ville est propriétaire de 51 ERP, dont la mise en accessibilité et la rénovation globale (isolation, sécurité, accessibilité) était planifiée jusqu'à 2025 dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'Investissement.

Lors de la réunion de 2021, M ROUSSOT avait demandé à la Ville d'établir un point d'étape sur la mise en œuvre de son Ad'Ap lors de la commission 2022.

L'état d'avancement de l'Ad'Ap approuvé par le Préfet en 2016 est donc présenté point par point, en repartant du document transmis au Préfet. Puis une mise à jour de la programmation plus globale, par usage d'établissement, est présentée. Le planning recalé se déroule jusqu'à fin 2030.

I. UNE PLANIFICATION PROLONGÉE JUSQU'À 2030

Depuis 2016, la Ville a initié une stratégie patrimoniale et énergétique dont l'Ad'AP forme la partie structurante, cette stratégie vise à rendre accessible et à rénover thermiquement un certain nombre d'établissements.

Toutefois, il apparaît que le planning initial ne peut être respecté si l'on souhaite poursuivre la démarche entreprise, respectueuse des deniers publics et des capacités budgétaires, en réalisant des rénovations globales du patrimoine bâti municipal.

En effet, des contraintes supplémentaires pèsent désormais de plus en plus fortement sur les collectivités territoriales. Ainsi ;

- Deux années de COVID ont complètement désorganisé le secteur du bâtiment et retardé tous les chantiers et études en cours.
- L'augmentation brutale du coût des matières premières utilisées dans l'industrie du bâtiment en sortie de crise sanitaire a fortement impacté les budgets de plus de 20 %
- Le décret tertiaire, imposant la sobriété énergétique des bâtiments publics, augmente les contraintes techniques et renforce les exigences de résultats aux échéances 2030, 2040 et 2050. Bien que nécessaire, il impacte fortement les enveloppes budgétaires des projets.
- Les moyens financiers des collectivités territoriales sont contraints depuis plusieurs années et l'augmentation des coûts de fonctionnement et de l'énergie concourt encore plus à limiter la capacité d'investissement de la Ville.
- Enfin, l'inflation liée à la conjoncture politique, énergétique et économique mondiale actuelle ne permet plus aujourd'hui de respecter les budgets des programmes lancés il y a seulement deux ans.

Face à ces contraintes, le planning doit être recalé. Ainsi, la date de fin de travaux est décalée à 2030.

II. UN PLANNING QUI RESTE ÉVOLUTIF

Un nouveau planning prévisionnel a été présenté, reportant certaines opérations au-delà de 2025.

Toutefois, la Ville fait évoluer sa stratégie patrimoniale en fonction des opportunités foncières ; la planification et le devenir de certains sites peuvent encore évoluer. Le planning sera ré-adapté.

En effet, à ce jour, certaines opérations restent en attente d'arbitrages et décisions de la part de la Métropole de Lyon. Cette situation reporte pour le moment en fin de programmation certains sites, du fait de l'absence de visibilité sur l'aménagement de leur environnement urbain.

Par ailleurs, certains bâtiments ne pourront pas être mis en conformité pour des raisons patrimoniales techniques et/ ou économiques et seront abandonnés, à plus ou moins long terme, sous réserve qu'une solution de transfert des activités soit trouvée. Il s'agit le plus souvent de transfert dans d'autres locaux, dont la Ville cible l'achat pour une réhabilitation, mais dont elle n'a pas forcément la maîtrise des délais.

Ainsi, la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir les anciens bâtiments du collège Lassagne auprès de la Métropole, pour y transférer plusieurs activités. (le groupe scolaire Jules Verne, l'école de musique, associations, CLSH). La Maîtrise d'ouvrage de cette très importante opération a été confiée à une Société Publique Locale, la SPL OSER, spécialisée dans la réhabilitation de bâtiments publics. Le budget de l'opération est estimé à 22 millions d'euros.

La Ville reste également particulièrement vigilante pour tous les autres projets qui pourraient permettre de mieux organiser la mise en accessibilité de sites complexes.

III. LES ERP PRIVÉS

En 2022, 25 demandes d'autorisations de travaux comportant un volet de mise en accessibilité dans un ERP ont été déposées auprès des services de la Ville et de la Préfecture, dont 19 concernent des établissements privés.

Le rythme de mise en accessibilité reste lent, en lien avec les changements d'exploitants des locaux et des travaux engagés par les nouveaux propriétaires.

IV. L'ESPACE PUBLIC

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fait de l'accessibilité une exigence pour tous, et insiste notamment sur la notion de continuité de déplacement.

C'est pourquoi, les aménagements urbains, les circulations piétonnes et les transports doivent être intégrés dans la réflexion et les actions pour l'accessibilité.

Il s'agit majoritairement de la compétence de la Métropole, qui entretient et aménage l'espace public, notamment les trottoirs (bandes podotactiles, poteaux contrastés, « bateaux », passages protégés, feux sonores...).

A cela s'ajoutent les arrêts de bus lors de travaux d'aménagement conséquents.

Le Sytral, autorité de gestion des transports publics sur le territoire de la Métropole de Lyon, aménage les arrêts de bus à trottoirs surélevés, soit 4 à 5 petits aménagements de voirie (PAV) par an.

La Ville participe à la priorisation des interventions, les élus et les services étant des interlocuteurs privilégiés des utilisateurs.

La Ville a mandaté un assistant à maîtrise d'ouvrage et le CARPA pour améliorer l'accessibilité et la signalétique globale intérieure et extérieure de l'Hôtel de Ville, le CCAS, la salle des mariages et la médiathèque depuis la rue François Peissel.

L'objectif est de faciliter au mieux l'orientation des utilisateurs en situation de handicap depuis l'espace public, les stationnements handicapés, et l'arrêt de bus.

V. ÉCHANGES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michon présente la nouvelle plaquette du CCAS, composée en collaboration avec l'ADAPEI, l'association de parents et d'amis de personnes handicapées mentales et des travailleurs en ESAT selon la méthode FALC, « FACile à Lire et à Comprendre ». Cette méthode permet une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension des documents par tous les publics.

Mesdames Civade et De Saint Jean proposent de mettre cette plaquette à disposition de leurs adhérents dans leurs associations. Cela permettra une meilleure connaissance de la compétence et du cadre d'action du CCAS.

Madame Civade signale que le N° de voirie (98) ne figure pas rue Pasteur sur la façade de l'école de Montessuy où s'est tenue la réunion de la CCA.

Le service voirie s'engage à faire le nécessaire.

Madame Briffard sollicite à nouveau une place de stationnement CIC GIC au droit du 56 rue Pierre Brunier devant les Villanelles accueil de jour pour permettre le dépôt minute des personnes handicapées qui le fréquentent.

La même réponse que les années précédente est apportée : le gabarit de la voie ne permet pas

de créer une place de stationnement de 3,6m de large à cet endroit, ni ailleurs dans la rue.

Toutefois une autre solution est proposée : les places livraisons situées devant la maison Fressenon au n° 54 peuvent dès à présent être utilisées en dépose minute. C'est d'ailleurs pour cela qu'elles ont été tracées. Madame Briffard informera la direction de l'établissement de cette possibilité.

L'avenir de plusieurs sites à usages associatif s'invite dans le débat suite à la présentation du planning corrigé.

Ainsi, Mme De Saint Jean, qui découvre le possible transfert du club du bon accueil situé à ce jour rue Pierre Brunier vers la prochaine Maison de hauts de Cuire, boulevard des canuts, attire l'attention sur le fait que ces locaux sont également utilisés pour des ateliers informatique et des réunions des Alcooliques anonymes.

M MICHON aborde le devenir du local du secours populaire, dans lequel l'activité de vestiaire reste importante et dont l'activité d'aide et de distribution alimentaire se développe.

Pour traiter la mise en accessibilité de ces deux sites, des échanges seront organisés entre les services de la Ville et les utilisateurs, afin d'identifier les besoins et trouver des solutions adaptées. La réhabilitation des locaux existants n'est pas envisagée, car à terme ils seront désaffectés.

M ROUSSEAU constate l'avancée dans la mise en œuvre de l'Ad'Ap de la Ville de Caluire et Cuire mais indique que, malgré les très importants moyens humains et financiers mobilisés, ces efforts apparaissent insuffisants au regard des mises en accessibilité restantes. L'objectif de la mise en accessibilité de la totalité du patrimoine de la Ville avant fin 2025. n'est pas tenable Il partage le réalisme du report de l'échéance à 2030 mais attire l'attention des participants sur le fait qu'après 2025, la Ville sera en infraction pour tous les bâtiments restant non accessibles.

Il propose la possibilité de solliciter un délai complémentaire auprès du Préfet. Ce délai pourrait être accordés jusqu'en 2027 voire 2028, mais peu probablement au-delà.

M. ROUSSOT remercie le Bureau d'études pour la lisibilité des documents de planification présentés et souhaite en être destinataire à titre pédagogique et d'exemple pour d'autres collectivités qui manquent d'outils lisibles pour le suivi de leur Ad'Ap.

La Ville s'engage à les lui fournir.

Une étude est sollicitée auprès du service juridique afin d'évaluer l'impact juridique et financier du non respect du délai de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Prochaine réunion : novembre 2023, à l'école maternelle Berthie ALBRECHT